



POUR EXAMEN ET DÉCISION

Rapport du Comité des finances

1. Rapport des finances 2006

Le Comité des finances a passé en revue le rapport des finances 2006, dont le Bureau avait approuvé la publication en mai 2007 et que le Comité exécutif a reçu en septembre 2007. Les résultats font apparaître pour les fonds affectés et non assortis de conditions une augmentation générale de CHF 1.9 million, ce qui porte les réserves générales à CHF 9.1 millions. Les réserves générales dépassent les fonds affectés aux programmes, ce qui marque un tournant dans la structure financière du bilan du COE.

2. Désignation des vérificateurs

A la suite de l'appel d'offres lancé en 2004, la société KPMG a été désignée comme vérificateurs des comptes pour 2004 et les quatre années suivantes, sous réserve d'une désignation annuelle, conformément à l'article VIII du Règlement. Du fait que le Comité central ne s'est pas réuni en 2007, le Comité exécutif a désigné KPMG comme vérificateurs pour 2007.

3. Nomination d'un membre du Comité de vérification

Conformément au mandat du Comité de vérification approuvé par le Comité exécutif en septembre 2007, les nouveaux membres du Comité de vérification sont nommés par le Comité des finances. La pasteur Carmen Landsdowne a annoncé que le Comité de vérification proposait la nomination de M. Myles Stott, expert-comptable britannique. Cette nomination vient après la démission de M. James Pittendigh, ancien président du Comité de vérification.

Le Comité des finances a approuvé la nomination de M. Myles Stott.

4. Rapport de KPMG sur l'exercice 2006

Le Comité des finances a examiné une lettre de KPMG adressée au président du Comité de vérification et déclarant qu'un rapport officiel de l'exercice 2006 ne serait pas publié, vu que les vérificateurs n'ont décelé aucune question nouvelle importante et qu'ils ont estimé que des mesures avaient été prises ou étaient en cours pour résoudre les questions soulevées dans le rapport de l'année précédente.

5. Projet de système de contrôle interne

Une nouvelle obligation légale, qui prend effet au 1^{er} janvier 2008, exige des vérificateurs qu'ils examinent si un système de contrôle interne existe et qu'ils en tiennent compte dans la planification et l'exécution de la vérification. Cette nouvelle obligation sera applicable aux comptes 2008, pour lesquels le rapport de vérification devrait être publié en avril 2009.

Il existe au sein du COE des contrôles et des mesures à cet effet. Le respect de la nouvelle loi, néanmoins, exigera qu'on examine et documente de manière approfondie les procédures et mesures, notamment celles concernant le niveau d'exhaustivité et la précision des relevés financiers.

Le Comité des finances a débattu d'un document qui décrit la structure d'une proposition de projet visant à assurer le respect de la nouvelle loi et qui indique les étapes jusqu'à la date butoir, en décembre 2008. Le président du Comité de la vérification et le directeur de vérification de KPMG ont participé à la discussion. Ce dernier a confirmé que les vérificateurs surveilleront le projet et a souligné qu'il importait de repérer les processus les plus importants dans la phase de cadrage.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- de donner mandat en vue d'élaborer un système de contrôle interne du COE ; le président du Comité des finances et le secrétaire général associé FSA parraineront ce projet;
- de demander qu'un compte rendu sur l'état d'avancement du projet soit préparé à l'intention de la prochaine réunion du Comité exécutif.

6. Résultats financiers préliminaires de l'exercice 2007

Les résultats financiers préliminaires de l'exercice 2007 ont été présentés au Comité. Ils affichent un excédent total de CHF 2.8 millions. On s'attend à une augmentation des réserves générales qui atteindront CHF 10.3 millions. Ces résultats préliminaires indiquent que l'augmentation des fonds destinés aux programmes se situe entre CHF 1.1 million et CHF 7.1 millions au cours d'une année où les contributions aux programmes ont dépassé le budget et où leurs coûts ont eu tendance à être inférieurs à ce qui était prévu.

Le président du Comité des finances a déclaré qu'il avait examiné l'état des prêts au personnel au 31 décembre 2007. Il a informé les membres du Comité des finances qu'à cette date, il y avait plus de 20 cas de prêts au personnel. On a réaffirmé qu'il importe de faire en sorte qu'on en exige le remboursement dans un délai de six mois.

Trois questions ont fait l'objet d'une discussion détaillée. Tout d'abord, les changements de la législation suisse et des normes internationales pour les rapports financiers en ce qui concerne les fonds de pension pourraient avoir des effets négatifs sur la manière dont le COE indique, dans ses comptes 2007, ses dettes potentielles envers le fonds de pension. Le Comité des finances a appris qu'une consultation est en cours auprès des vérificateurs au sujet du système de comptabilité à appliquer pour les relevés financiers 2007.

Deuxièmement, le Comité exécutif avait approuvé un budget 2008 comprenant le transfert de CHF 600 000 de fonds affectés aux programmes vers le fonds de l'Assemblée, et de CHF 600 000 destinés à couvrir les coûts des programmes. Le Comité des finances a étudié une proposition en vue d'effectuer ces transferts de manière à les faire figurer dans les comptes 2007, afin d'illustrer la diminution des fonds non assortis de conditions et affectés et l'augmentation correspondante des fonds assortis de conditions.

Enfin, le Comité a discuté le fait que la provision prévue pour les cas de vacances non prises a augmenté de CHF 70 000, passant à CHF 530 000. Cela représente à la fois une immobilisation inutile de fonds non assortis de conditions et l'indicateur d'une tendance malsaine dans les habitudes de travail du personnel.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- sur la base de l'article VIII,2.b)2) du Règlement, de déléguer au Bureau du Comité des finances la responsabilité de décider en matière de système de comptabilité à appliquer pour la présentation des comptes 2007;

- d'approuver l'enregistrement dans les comptes de 2007 des virements des fonds de programme affectés, approuvés à l'origine pour le budget 2008, comme précisé ci-dessus;
- de demander que le secrétaire général fasse parvenir des instructions aux directeurs et aux personnes responsables du personnel concernant la nécessité de planifier et de prendre des vacances, dans l'intérêt tant du personnel et de son bien-être que de l'accomplissement efficace de notre travail.

7. Stratégie de mobilisation des fonds 2008-2010

Le Comité a pris acte du rapport sur la stratégie de mobilisation des fonds, qui définit cinq voies d'approche. Premièrement, il faut intensifier la campagne de mobilisation auprès des membres et solliciter les membres du Comité central pour qu'ils continuent à y participer. Les objectifs consisteront à améliorer la communication avec les Eglises afin de susciter des engagements et d'atteindre la cible de CHF 7 millions. En 2007, les cotisations des membres n'y sont pas encore parvenues, mais se montaient à CHF 6.6 millions.

La deuxième ligne de la stratégie consiste à poursuivre le renforcement des relations avec les partenaires spécialisés grâce à la réunion annuelle de la table ronde et au travers de visites auprès des partenaires de financement. Troisièmement, il s'agit de reconnaître le besoin d'un effort ciblé visant à renforcer la capacité du personnel en matière de collecte de fonds et de coopérer plus étroitement avec l'équipe de la communication.

Le quatrième élément de la stratégie consiste à travailler avec des fondations. Grâce à la contribution spécifique d'un partenaire spécialisé, un nouveau poste sera consacré à cet aspect du travail. A la fin de la première année de ce projet de collecte de fonds, on devrait atteindre la cible de CHF 200 000. Le cinquième élément de la stratégie est le nouvel objectif de dons individuels, qui vise à augmenter le nombre de participants à cet effort de 400 à 1000 et fait passer la cible à CHF 200 000 après la deuxième année.

Le Comité a discuté le rapport. Il a notamment suggéré que les membres du personnel examinent la possibilité d'utiliser les services d'un consultant externe pour lancer certaines initiatives de la stratégie.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des fonds;
- de mettre l'accent sur la contribution que devra apporter le groupe de travail sur les revenus en provenance des membres et qui, composée de membres du Comité des finances, est chargée de prendre contact avec les Eglises membres au nom du Comité central et de discuter de leur engagement financier;
- d'encourager les Eglises membres à offrir leurs services et de créer un groupe consultatif qui se concertera avec les collaborateurs du Conseil sur les questions relatives à la mobilisation des fonds;
- de demander que le document sur la stratégie de mobilisation des fonds indique des cibles et des jalons relatifs aux résultats attendus en ce qui concerne les relations avec les partenaires spécialisés.

Budget 2008

Le budget 2008 a été approuvé par le Comité exécutif lors de sa réunion de septembre 2007, il prévoit un revenu total de CHF 38.9 millions et des dépenses totales se montant à CHF 40.75 millions, ainsi qu'un accroissement de CHF 325 000 des fonds non assortis de conditions. Le Comité exécutif a demandé que si une évolution financière favorable se produisait par rapport au budget 2008, on

l'annonce à cette réunion du Comité des finances, afin d'étudier la possibilité d'introduire un amendement au budget en faveur de la Communication.

En outre on a demandé au personnel de donner des informations sur le financement du programme « Lettres vivantes ». Par le passé, il était exigé que cette activité ne soit lancée que si un financement direct avait été trouvé.

Le Comité des finances a appris que le budget 2008 a été révisé pour y intégrer les effets de la clôture préliminaire des soldes de comptes de 2007, et de tenir compte des réattributions des contributions aux programmes annoncées par les partenaires de financement depuis septembre 2007. Compte tenu de ces facteurs et d'autres encore dans un budget retravaillé, un résultat favorable est apparu, permettant d'augmenter de CHF 123 000 les dépenses prévues au budget pour le secteur de la Communication.

En ce qui concerne les « Lettres vivantes », quelques petits financements directs ont été reçus, mais maintenant, les coûts prévus pour cette activité ont pu être couverts dans le cadre de l'ensemble des contributions au projet DVV et des contributions au programme Témoignage public, sans avoir recours à des fonds non assortis de conditions. Le Comité des finances a accepté ce type de financement pour l'activité « Lettres vivantes ».

Le budget révisé, qui inclut l'accroissement des coûts en faveur du secteur de la Communication, comprend un revenu total de CHF 39,51 millions et un total de dépenses de CHF 42 millions. L'augmentation de CHF 325 000 pour les fonds non assortis de conditions est maintenue.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- d'approuver le budget 2008 révisé;
- de demander qu'un exposé sur les statistiques concernant le personnel et comprenant l'évolution au cours de la période 2007-2009 soit présenté à la prochaine réunion du sous-comité des finances.

9. Budgets cadres 2009

Après l'examen d'un budget cadre lors de la réunion du Comité exécutif de septembre 2007, qui exigeait l'addition de CHF 2.9 millions de revenu pour couvrir des coûts prévus s'élevant à CHF 42 millions, le Comité exécutif a demandé que le personnel prévoie au moins deux scénarios à présenter au Comité central.

Le Comité des finances a examiné deux scénarios de budget cadre pour 2009. Le premier maintient les rentrées à un niveau semblable à celui qui a été obtenu en 2007 et propose des réductions des dépenses liées aux programmes, dépenses qui se monteraient à CHF 39,2 millions. L'accroissement cible des fonds non assortis de conditions mentionné se monte à CHF 300 000. Le deuxième scénario indique quelques nouvelles rentrées potentielles et soumet des propositions d'attribution.

Après examen des documents, le Comité des finances s'est dit préoccupé au sujet de la méthode qui avait été adoptée pour réduire les coûts dans le budget cadre. Au lieu de déterminer les activités prioritaires et de planifier le report ou la cessation d'autres activités, on a l'impression que l'on s'est efforcé de réduire les coûts d'un grand nombre d'activités. Cela ne semble pas être le reflet de la directive de l'Assemblée, qui était : « faire moins et le faire bien ».

En général, le Comité des finances a eu le souci d'assurer que les décisions en matière de priorités se conforment aux recommandations de l'Assemblée. On a notamment observé qu'une réduction de CHF 194 000, proposée pour les dépenses du projet relatif aux jeunes, a été introduite dans le budget cadre.

Le Comité des finances a demandé que le budget 2009 de la Communication tienne compte d'une évaluation d'ENI qui doit être faite à la demande du Comité exécutif.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central

- de demander que le premier scénario, plus prudent, soit pris pour base de l'élaboration du projet de budget 2009. Des dépenses supplémentaires ne devraient y être ajoutées que si un revenu correspondant a été confirmé;
- de demander au Bureau du Comité des finances de créer avec les représentants du Comité du programme un groupe de travail chargé d'orienter le personnel en ce qui concerne les priorités à prendre en compte pour le développement du projet de budget 2009.

10. Budget cadre 2010

Le Comité des finances a examiné une présentation des coûts relatifs au programme et aux salaires pour 2010 sur la base de l'interprétation par le personnel des priorités et des projets. Les dépenses s'élèvent à CHF 40,33 millions, contre CHF 39,06 millions dans le budget cadre 2009, scénario 1.

On a fait remarquer que les dépenses pour le programme Justice, diaconie et responsabilité pour la création subissaient une augmentation de CHF 500 000 et la question a été posée de savoir si cela correspondait effectivement aux priorités.

La diminution de l'intérêt porté à l'action diaconale au COE a fait naître quelque inquiétude. A cet égard, certains membres du Comité des finances ont signalé qu'ils suivaient avec attention la poursuite de la discussion sur le mandat de la nouvelle organisation en formation, l'Alliance ACT.

On s'est demandé s'il était souhaitable d'avoir une réunion du Comité central chaque année. Le personnel a été prié de rechercher d'autres possibilités qui seraient examinées par le prochain Comité exécutif.

Le Comité des finances a reçu le budget cadre et a invité le personnel à en suivre l'évolution en vue d'une présentation au prochain Comité exécutif.

11. Projets de dépenses d'équipement

Le Comité a entendu un bref rapport sur l'avancement du projet de rénovation du Centre œcuménique. Ce rapport confirme que, conformément aux appels d'offre, les contrats conclus jusqu'à présent pour un montant de CHF 5,6 millions étaient tous dans les limites du budget. Les contrats qui doivent encore être attribués, pour un montant d'environ 1 million de CHF, indiquent que le projet sera achevé dans les limites d'un budget total de CHF 6,6 millions.

Les travaux ont débuté à l'automne de 2007, avec un léger retard dû aux délais d'obtention du permis de construire, ainsi que dans le processus d'appel d'offres. Cela ne devrait pas compromettre l'achèvement des travaux en 2010.

Le Comité a entendu un bref rapport confirmant que les dépenses d'équipement pour 2007 s'élevaient à CHF 1,9 million, consistant essentiellement dans les projets en cours au Centre œcuménique et dans la rénovation des villas de Bossey. La dépense totale est inférieure de CHF 0,5 million par rapport au projet en raison des retards sur les deux chantiers.

Le Comité a ensuite examiné le projet de dépenses d'équipement pour 2008, qui avait été revu après son approbation lors du dernier Comité exécutif. Les prévisions de dépenses s'élèvent au total pour l'année à CHF 4 151 000, y compris CHF 3,5 millions pour la rénovation du Centre œcuménique. La limite du projet de dépenses d'équipement est en augmentation de CHF 3,6 millions en raison des sommes reportées de l'exercice 2007.

Le plan de financement des dépenses d'équipement pour 2007-2011 a été examiné, ce qui a confirmé que la réserve générale diminuerait pour passer à CHF 8,8 millions en 2009, du fait de l'investissement consacré au projet de rénovation. En comptant sur une augmentation de CHF 700 000 des fonds non assortis de conditions dans le budget 2010, les réserves générales devraient alors retrouver leur niveau cible de CHF 9,3 millions.

Le plan de financement comporte la conclusion d'emprunts pour un montant de CHF 2 millions pour la rénovation du Centre œcuménique, ainsi que cela avait été adopté précédemment. Il a été confirmé qu'un remboursement annuel de CHF 200 000 continue pour l'emprunt pour Bossey, ce qui donne un total de CHF 6,9 millions au 31 décembre 2007.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central d'approuver le projet d'équipement dans la limite de CHF 4 151 000 pour 2008.

12. Le point sur les finances de l'Institut œcuménique de Bossey

Le Comité des finances a examiné un rapport résumant les recettes et les dépenses de l'Institut de Bossey pour la période 2003-2007.

De 2003 à 2006, l'Institut de Bossey a été l'un des principaux programmes du COE. En 2007, on en a fait un projet dans le cadre du programme Education et formation œcuménique. De 2003 à 2006, le déficit annuel dans le financement général de Bossey a été couvert par une attribution de fonds non assortis de conditions. A partir de 2007, Bossey dépend des contributions de programme générales. La différence de structure ne permet pas d'établir aisément une comparaison entre la période 2003-2006 et l'année 2007 pour ce qui est de mesurer le déficit de financement.

Revenus et dépenses ont été approximativement de CHF 3,7 millions au total pour 2007. Le nombre total d'étudiants est d'environ 35 par an. Le produit de l'accueil des hôtes s'élève au total à CHF 1,2 million en 2007, ce qui est en diminution par rapport à l'année précédente en raison de la décision de ne plus proposer les installations de Bossey pour des réceptions de mariages.

Le document a été examiné et accepté.

13. Le projet de rénovation de la grange de l'Institut œcuménique de Bossey

Le Comité a examiné les grandes lignes d'un projet de rénovation de la grange pour en faire un ensemble comprenant une grande salle de réunion pour plus de 50 personnes, des logements comportant 20 chambres et trois appartements. Ce qui permettrait d'accueillir des groupes plus importants au Château. Aujourd'hui, on doit souvent refuser ces groupes car la seule grande salle disponible est la principale salle de conférences et il est difficile d'en proposer l'utilisation pendant les périodes de cours universitaires.

Ce projet pourrait être réalisé d'une manière écologiquement responsable. L'Institut de Bossey espère aussi élaborer un projet parallèle en jardinage écologique. Des études en éco-théologie se doubleraient d'un travail pratique en jardinage. Et il y aurait production de légumes bio destinés à l'Institut.

Le coût de l'ensemble du projet est estimé à CHF 6 millions. Une recherche de fonds sera lancée, mais un plan financier préliminaire estime que ce projet sera autofinancé grâce aux revenus procurés par la clientèle qui suffiront à couvrir les frais de fonctionnement, l'amortissement et les intérêts du prêt hypothécaire.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- de demander au Groupe de direction du personnel (SLG) de voir quelles sont les ressources en personnel nécessaires à la coordination de ce projet;
- de veiller à ce que les projets financiers préliminaires soient examinés et vérifiés en détail;
- de faire procéder aux démarches nécessaires à l'obtention des permis de construire;
- de soumettre le projet à l'examen et à la décision du prochain Comité exécutif.

14. Le point sur les investissements financiers

Conformément à la politique d'investissement, le Comité des finances a examiné les retours sur investissements pour chacun des portefeuilles de placement du COE. Il a été confirmé qu'il n'y avait pas eu de changements dans les principes d'investissement depuis la dernière réunion du Comité des finances. Le compte général d'investissement comporte CHF 9,3 millions d'obligations et de dépôts en francs suisses, tandis que le compte d'investissement du Fonds de dotation, qui s'élève à CHF 6,3 millions, est investi à 60-70% en obligations et en dépôts, et le solde en actions. Une somme de CHF 0,8 million est investie dans Oikokredit. Les comptes consolidés comportent CHF 2,9 millions en investissements détenus par Ecumenical Trust au nom du COE et qui sont investis par décision du Conseil d'administration.

Le Comité des finances a examiné la politique et les procédures de contrôle des résultats de la gestion des investissements. Il faudra constituer un groupe consultatif sur les investissements, définir les conditions nécessaires pour faire partie de ce groupe, la fréquence des réunions et la mission du groupe.

Le Comité des finances **recommande** au Comité central :

- d'approuver la politique et les procédures de contrôle des résultats de la gestion des investissements;
- demande que la politique d'investissement, et notamment ses principes éthiques, soit revue et soumise à l'approbation de la prochaine réunion du Comité exécutif.

15. Campagne de collecte de fonds pour le 60^e anniversaire

La pasteure Carmen Lansdowne a dit sa déception en constatant qu'il n'avait pas été possible de lancer une campagne de collecte de fonds à l'occasion du 60^e anniversaire du COE comme cela avait été proposé par le Comité exécutif en septembre. Faute de personnel, le travail préparatoire n'a pu être réalisé en temps voulu.

On a fait remarquer qu'il serait toujours possible de trouver un autre anniversaire ou une autre occasion susceptible de donner lieu à ce type de campagne.

La pasteure Carmen Lansdowne a précisé qu'elle était disposée à offrir ses services en qualité de conseillère bénévole pour apporter son soutien à une collecte de fonds et qu'elle était prête à diriger un groupe consultatif constitué de membres du Comité central.

16. Statut et Règlement du personnel

Le comité a entendu un bref rapport sur l'avancement de la révision des Statut et Règlement du personnel. Ce travail vient juste de débuter, l'intention première étant d'arriver à la conformité avec le droit suisse. Confirmation a été donnée qu'un rapport serait présenté au Comité exécutif de septembre 2008.

17. Equipe de travail sur les contributions des membres

La pasteure Carmen Lansdowne a fait savoir que l'équipe de travail sur les contributions des membres n'avait pas encore pu fonctionner, mais qu'il y aurait une réunion au cours de la session du Comité central pour en fixer le plan d'action en 2008.